

**Assises Nationales de l'Energie
6-7 Octobre 1999, Dunkerque.**

Séance Plénière n°2

Quelle articulation entre les politiques énergétiques territoriales ?

Intervention de Vincent FRISTOT, Conseiller Municipal de Grenoble, délégué à la maîtrise de l'énergie.

Renforcer la politique d'économies d'énergie, le cas de Grenoble et de son agglomération.

Dans le domaine de l'énergie, la Ville de Grenoble a été souvent pionnière, avec une histoire riche. Usine à gaz en 1850, puis régie d'électricité dès 1903, chauffage urbain engagé en 1960 qui est actuellement le deuxième réseau de chaleur de France.

Aujourd'hui, l'agglomération compte quatre distributeurs publics d'énergie pour le gaz, l'électricité et le chauffage urbain (la SEM Gaz et Electricité de Grenoble, EdF, GdF et la SEM Compagnie de Chauffage de l'agglomération grenobloise). L'opportunité d'une réalisation de cogénération raccordée au réseau de chaleur (30MWe) permet d'impliquer l'ensemble de ces acteurs au sein d'une SA, la société Isergie.

La Ville et l'agglomération ont décidé de mettre en place des politiques innovantes en matière d'économie d'énergie.

1. Les compétences municipales

Les municipalités disposent d'importants leviers pour agir dans le domaine de l'énergie. Elles interviennent principalement, en tant que :

- consommatrices d'énergie pour les bâtiments municipaux, les services publics (eau, éclairage)
- distributrices d'énergie, par le biais de régies, SEM ou en passant des contrats de concession.
- productrices d'énergie (valorisation de déchets, chauffage urbain et ressources locales)
- planificatrices de l'espace, des réseaux énergétiques, de transports ...
- incitatrices auprès des habitants (information municipale, programmes dans les écoles)

La politique de maîtrise de l'énergie mise en place par la municipalité à Grenoble depuis 1995 touche l'ensemble de ces axes.

En agissant au plus près du terrain et des besoins des habitants, nous sommes aussi les acteurs des évolutions du secteur de l'énergie. Loin d'être une question strictement technique, la gestion de l'énergie est en lien avec les préoccupations économiques, sociales et environnementales.

2. Des exemples à Grenoble

Maîtrise des dépenses de fluides dans les bâtiments municipaux

Les actions relatives aux consommations d'énergie et d'eau dans les bâtiments gérés par la Ville (écoles, bâtiments sportifs, culturels, associatifs ...) constituent un exemple qui permet une diminution des charges de fonctionnement. En même temps, cette démarche améliore la qualité du service rendu aux usagers des équipements.

Ainsi en 1998, les économies atteignent 10% du coût total des fluides de 1995 (avec correction des variations saisonnières), soit près de 5 MF/an. Parallèlement, des investissements ont été nécessaires pour rénover l'informatique de contrôle des installations, modifier certains matériels d'éclairage, en particulier les feux de signalisation ou commander automatiquement les toilettes publiques de la Ville, avec des temps de retour sur investissement allant de 2 à 5 ans le plus souvent.

Création d'une agence locale de l'énergie pour l'agglomération

Les communes de l'agglomération ont pris conscience de l'intérêt d'agir dans ce domaine et ont mis en place une agence locale de l'énergie, sous la forme associative, qui regroupe les acteurs locaux et nationaux de l'énergie. Il s'agit de promouvoir, avec le soutien de la Commission Européenne, la maîtrise de l'énergie à l'échelle de l'agglomération grenobloise.

Aujourd'hui trois personnes sont employées au sein de cette agence, ce qui permet de développer de nouvelles actions, en direction des communes, des organismes de logements mais aussi du public, des professionnels et des entreprises. Des actions de formation, de sensibilisation et de suivi énergétiques sont en cours actuellement. Une demande spécifique concerne l'aide au maître d'ouvrage pour des bâtiments publics au label de Haute Qualité Environnementale.

3. Poursuivre dans un cadre nouveau

La préoccupation générale du renforcement de l'effet de serre, la sensibilité croissante aux pollutions de proximité ou futures (déchets nucléaires) conduit à développer les actions globales, touchant l'ensemble des politiques territoriales.

Des réseaux pour construire des partenariats

Face à ces enjeux, les collectivités locales ne peuvent agir isolément. Un partenariat est nécessaire, à la fois dans le sens vertical (du local à l'Europe) et horizontal (entre collectivités). Pour cela, des réseaux de collectivités sont des lieux essentiels d'échange et de réflexion autour de la thématique énergie-environnement. Pour les villes, les associations AMORCE et Energie Cités, jouent à ce titre un rôle majeur aux cotés des agences régionales ou locales de l'énergie.

Le concept de programmation énergétique urbaine

Le libre jeu des offreurs d'énergie ne conduit pas spontanément à la meilleure affectation possible des ressources, ceci pour les multiples usages de l'énergie (habitat, transports, industrie ...). Une politique énergétique locale est nécessaire car le "laisser faire" peut entraîner des gaspillages qui ont un impact négatif sur l'économie et sur l'environnement. Il s'agit donc d'appréhender la globalité du territoire d'un point de vue énergétique et environnemental pour identifier les moyens d'optimiser sa situation énergétique en terme de consommation, de production et de distribution.

Afin d'avancer dans ce sens, une meilleure connaissance de la situation énergétique de l'agglomération est à l'étude dans le cadre de l'agence locale de l'énergie, incluant un volet important pour les transports et la qualité de l'air.

Une décentralisation à développer

En France, le secteur de l'énergie reste très centralisé (politique nationale de production, absence de réel contrôle démocratique). Alors que les évolutions techniques aboutissent à des systèmes de production quasi-individuels (cogénération, pile à combustible, petit éolien et photovoltaïque), alors que se développent les services auprès des consommateurs, les enjeux se rapprochent clairement des pouvoirs locaux.

On observe une résistance à cette tendance décentralisatrice, par exemple lors de l'occasion ratée d'inclure dans la nouvelle loi relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, les dispositions de maîtrise de la demande d'électricité, ou les établissements régionaux de distribution d'électricité ou d'énergie.

Toutefois, la mise en place des schémas régionaux collectifs de l'énergie, en application de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, représente une réelle avancée. Un premier état des lieux énergétique a été effectué avec l'ensemble des intervenants du secteur de l'énergie et des scénarios régionaux d'évolution de la demande d'énergie ont été proposés. Ainsi, les régions commencent à disposer d'outils permettant de renforcer leur action soutenir les communes pour appliquer ces orientations.

A Grenoble, les actions de maîtrise de l'énergie portent leurs fruits; celles-ci s'inscrivent dans une politique plus large de promotion du développement durable pour la ville et l'agglomération. Le concours de la Région, de l'ADEME et de l'Europe sont des éléments clés pour la réussite et la poursuite de cette politique.

Pour faire face aux nouveaux enjeux, il est nécessaire d'intégrer la préoccupation énergétique à l'ensemble des décisions.

Le mouvement de décentralisation qui arrive timidement en France ouvre de nouvelles perspectives avec un renforcement de la dimension régionale et locale.